

AUPLATA

Siège social : Zone Industrielle de Dégrad des Cannes - 97354 Rémire-Montjoly
Société anonyme au Capital de 13 448 339,5 euros

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2016



RSM

RSM Paris

26, rue Cambacérés

75 008 Paris

France

Tél. : +33 (0) 147 63 67 00

Fax : +33 (0) 147 63 69 00

www.rsmfrance.fr

AUPLATA

Siège social : Zone Industrielle de Dégrad des Cannes – 97354 Rémire-Montjoly

Société anonyme au Capital de 13 448 339,5 euros

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société AUPLATA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note "Faits caractéristiques" paragraphe 6 "Dépréciation titres CMD" de l'annexe qui mentionne que les titres de participation CMD ont été intégralement dépréciés ; la dotation aux provisions pour dépréciation étant enregistrée en résultat financier dont le détail est donné dans les Notes au compte de résultat au paragraphe "Résultat financier".

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les notes relatives aux immobilisations corporelles, incorporelles et financières des paragraphes « Règles et méthodes comptables » et « Notes sur le bilan » de l'annexe exposent les modalités d'inscription au bilan des éléments de l'actif immobilisé, de leur amortissement et de leur dépréciation qu'ils soient inscrits en immobilisations incorporelles, corporelles ou financières.
- La note relatives aux provisions du paragraphe « Notes sur le bilan » expose les provisions pour risques et charges.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables, nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes comptables et leur correcte application. Nos travaux ont également consisté à apprécier le caractère raisonnable des estimations retenues par la Direction dans son évaluation des éventuelles provisions et dépréciations, à examiner les données et hypothèses sur lesquelles ces estimations sont fondées et à revoir les calculs effectués par la société. Nous avons apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes annexes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Paris, le 28 avril 2017

Le commissaire aux comptes

RSM Paris

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris



Stéphane MARIE

Associé

Bilan actif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 31/12/2016	Net 31/12/2015
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement	847 685	121 892	725 792	817 212
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	825 250	627 609	197 641	280 922
Fonds commercial (1)	3 688 761	3 688 761		
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	28 733	26 076	2 657	6 960
Constructions	8 411 539	5 872 129	2 539 411	3 034 278
Installations techniques, matériel et outillage industriels	6 311 071	6 046 854	264 217	236 255
Autres immobilisations corporelles	608 109	474 241	133 867	156 447
Immobilisations corporelles en cours	4 569 934		4 569 934	655 561
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	16 864 164	15 516 669	1 347 495	6 953 862
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	253 618		253 618	286 458
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	42 408 863	32 374 231	10 034 632	12 427 954
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	82 681		82 681	270 898
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis	269 164		269 164	
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	8 765		8 765	8 765
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	1 351 816	226 080	1 125 736	908 351
Autres créances	23 624 892	19 331 879	4 293 013	3 718 229
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				354 000
Disponibilités	8 098 990		8 098 990	2 252 079
Charges constatées d'avance (3)	237 127		237 127	191 984
TOTAL ACTIF CIRCULANT	33 673 434	19 557 959	14 115 476	7 704 304
Frais d'émission d'emprunt à étaler	300 614		300 614	420 860
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	76 382 912	51 932 190	24 450 722	20 553 118
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)			21 291	199 438
(3) Dont à plus d'un an (brut)			22 744 866	21 694 180

 Bilan passif

	31/12/2016	31/12/2015
CAPITAUX PROPRES		
Capital	13 448 340	9 434 107
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	66 940 299	56 890 859
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	43 179	43 179
Réserves statutaires ou contractuelles	104 878	104 878
Réserves réglementées	1 158	1 158
Autres réserves	1	1
Report à nouveau	-60 725 561	-54 498 922
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-7 753 371	-6 226 639
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	12 058 922	5 748 621
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	952 836	1 295 441
Provisions pour charges	779 920	1 125 226
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 732 756	2 420 667
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires	4 414 735	7 015 557
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 609	139
Emprunts et dettes financières diverses (3)	232 376	713 022
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 458 748	2 806 830
Dettes fiscales et sociales	708 632	776 429
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 517 500	1 067 143
Autres dettes	325 444	4 711
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	10 659 044	12 383 831
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	24 450 722	20 553 118
(1) Dont à plus d'un an (a)	5 736 500	6 736 500
(1) Dont à moins d'un an (a)	4 922 544	5 647 331
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	1 609	139
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		


Compte de résultat

	31/12/2016	31/12/2015
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)	5 437 620	6 636 533
Production vendue (services)	2 339 484	2 447 826
Chiffre d'affaires net	7 777 105	9 084 359
Dont à l'exportation		
Production stockée	269 164	
Production immobilisée	1 157 261	823 438
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	1 312 441	1 243 108
Autres produits	20 202	703
Total I	10 536 172	11 151 608
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	2 040 019	2 661 431
Variations de stock	188 216	-26 581
Autres achats et charges externes (a)	9 022 433	8 506 115
Impôts, taxes et versements assimilés	286 460	290 669
Salaires et traitements	1 886 576	2 262 925
Charges sociales	946 789	771 547
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	1 005 186	957 397
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	175 080	100 297
- Pour risques et charges : dotations aux provisions	779 920	1 134 740
Autres charges	68 961	77 494
Total II	16 399 639	16 736 034
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-5 863 467	-5 584 426
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		
Perte supportée ou bénéfice transféré IV		
Produits financiers		
De participation (3)	387 124	381 163
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	21 022	79 836
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change	23 052	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		241
Total V	431 198	461 240
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	1 400 000	
Intérêts et charges assimilées (4)	622 860	611 322
Différences négatives de change	440 517	207
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	2 463 376	611 529
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-2 032 179	-150 288
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	-7 895 646	-5 734 715


Compte de résultat (suite)

	31/12/2016	31/12/2015
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	134 225	
Sur opérations en capital	4 882 366	94 421
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges	1 826 225	31 000
Total produits exceptionnels (VII)	6 842 816	125 421
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	540 456	688
Sur opérations en capital	4 716 172	21 800
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	1 443 915	594 857
Total charges exceptionnelles (VIII)	6 700 542	617 345
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	142 274	-491 924
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
Total des produits (I+III+V+VII)	17 810 186	11 738 269
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	25 563 557	17 964 908
BENEFICE OU PERTE	-7 753 371	-6 226 639
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier	311 254	419 114
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs	134 225	
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs	39 065	
(3) Dont produits concernant les entités liées	349 832	381 163
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

COMPTES ANNUELS 2016

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SA AUPLATA

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2016, dont le total est de 24 450 722 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 7 753 371 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2016 ont été établis selon le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2016-07 du 4 novembre 2016 relatif au plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 26 décembre 2016, en application des articles L.123-12 à L. 123-28 et R. 123-172 à R. 123-208 du code de commerce.

Les conventions comptables n'ont pas été appliquées conformément aux hypothèses de base pour les raisons suivantes :

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions et Brevets :

- Concession Dieu Merci : 8 à 14 ans
- Logiciels : 3 ans

* Constructions :

- Bureaux : 3 à 7 ans
- Camp : 3 à 10 ans
- Usine : 7 ans
- Magasin : 7 ans
- Laboratoire : 7 à 10 ans
- Atelier mécanique : 7 ans
- Bâtiment Gold Room : 10 ans
- Voies de terre et voies d'eau : 2 à 7 ans
- Digue : 1 à 5 ans
- Thiosulfate : 1 mois à 4 ans

* Agencements des constructions :

- Agencement terrain - Fosses : 5 ans
- Réhabilitation / Revégétalisation : 1 à 11 ans

* Matériel et outillage industriels : 1 à 5 ans

* Matériel de transport : 3 à 5 ans

Règles et méthodes comptables

- * Matériel de bureau et informatique : 1 mois à 5 ans
- * Mobilier : 3 à 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2016 a été constaté pour un montant de 26 037 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise ne prévoit pas des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

- mode de départ à l'initiative de l'employé (départ volontaire),
- calcul de l'indemnité selon la convention collective en vigueur dans chacune des sociétés (minière)
- âge de départ supposé 65 ans,
- taux d'actualisation 1.31% (lboxx),

 **Règles et méthodes comptables**

- taux de charge 50%,
- turn-over : 15% jusqu'à 34 ans, 10% de 35 à 45 ans, 5% de 46 à 55 ans, 0% au-delà,
- taux de revalorisation des bases de calcul 3%, inflation incluse,
- table INSEE de mortalité 2003-2005

Faits caractéristiques

Faits marquants

1) Activité du Groupe AUPLATA

- Le recul de la production :

Sur l'ensemble de l'année 2016, la production d'or s'élève à 235 kg contre 301 kg en 2015 soit un chiffre d'affaires en recul de 9,66 M€ en 2016 contre 12,085 M€ l'année précédente le chiffre d'affaires de la production or s'établissant à 8,0 M€ en 2016 contre 9,2 M€ en 2015.

Les ventes d'or affiné s'élèvent à 220 kg en 2016 contre 276 kg en 2015.

Suite au changement de son modèle économique et à l'arrêt de ses usines gravimétriques, la production d'or d'Auplata sur l'année 2016 est en recul significatif. Cette production provient essentiellement de la sous-traitance minière.

Ce ralentissement de la production présente un résultat opérationnel qui passe d'une perte de 8 556 K€ en 2015 à une perte de 11 427 K€ en 2016.

- La transformation du modèle économique :

Le Groupe AUPLATA a pour objet principal l'exploitation minière aurifère. Il exerce toutes activités liées à l'exploitation de mines d'or en Guyane Française, et notamment l'exploration, l'extraction et le traitement du minerai ; l'affinage de l'or brut produit est quant à lui étant sous-traité auprès d'industriels indépendants.

Auplata est également présente en Côte d'Ivoire depuis 2015 à travers la société OMCI (OSEAD MINING COTE D'IVOIRE), sa filiale à 50 % détenue avec le Groupe Atlantique. Les deux projets miniers principaux sont Mont Goma et Adzopé ainsi qu'un patrimoine minier au Cameroun (184 autorisations d'exploitation de 1 ha chacune, et un permis de recherche d'une superficie de 500 km²).

Au cours de l'exercice 2016, le Groupe AUPLATA a procédé à la transformation stratégique de son modèle économique en décidant de se concentrer sur la valorisation de ses Permis au travers de partenariats avec des acteurs majeurs ou en propre et sur l'exploitation de l'or par cyanuration en lieu et place des techniques d'extraction par gravimétrie primaire (exploitation de la saprolite). Ce changement de stratégie s'est réalisé tout en conservant l'ensemble des sous-traitants qui opèrent historiquement pour le compte du Groupe AUPLATA.

Cette décision a conduit le Groupe AUPLATA à supprimer 28 postes directement ou indirectement liés à la production gravimétrique primaire et à réduire la structure de coûts fixes et variables liés à l'abandon de cette activité.

- Résultat de la première campagne de forage sur le tiers du volume total des rejets de Dieu Merci :

Auplata a initié au 4^{ème} trimestre 2015 une expertise, par l'intermédiaire d'un cabinet de géologie indépendant, visant à certifier le montant d'or contenu dans les rejets (nb : rejets de minerai de l'usine gravimétrique, stockés dans des bassins) de Dieu Merci. Cette première expertise dont les résultats ont été connus en 2016 démontre la présence de ressources d'environ une tonne d'or.

- Construction de l'usine de cyanuration de Dieu Merci :

Suite aux autorisations administratives obtenues sur le site de Dieu Merci en novembre 2015, le conseil d'administration d'Auplata a pris, le 2 mars 2016, la décision de construire une usine de cyanuration afin de traiter les rejets issus du traitement gravimétrique et stockés sur le site de Dieu Merci.

2) Partenaire du groupe AUPLATA

- Partenariat stratégique entre Auplata et Newmont:

Suite à un accord stratégique de joint-venture conclu entre Auplata et Newmont en septembre 2014, Auplata avait apporté les titres miniers (Permis Exclusif de Recherche - PER) de Bon Espoir et d'Iracoubo Sud à sa filiale, la société Armina Ressources Minières.

Newmont s'engageait par cet accord à réaliser des dépenses lui permettant dans un premier temps de porter sa participation dans la joint-venture à 51 % lors de la réalisation de la première phase d'investissements de 3 M\$, puis de poursuivre sa montée au capital de la joint-venture par de futures dépenses.

Au cours de l'année 2016, Newmont a signifié à Auplata un montant de dépenses au 31 décembre 2015 supérieur à 3M\$, sa volonté de détenir 51 % de la joint-venture et sa volonté d'initier la seconde phase de l'accord qui prévoit un engagement de dépenses d'exploration de 9MUSD.

- Partenariat stratégique entre OMCI et Newcrest en Côte d'Ivoire :

Le 22 mars 2016, Auplata signait un accord stratégique avec une filiale de Newcrest Mining Limited, définitivement formalisé le 2

Faits caractéristiques

septembre 2016 portant sur les permis miniers de Mont Goma (Côte d'Ivoire) détenus par OMCI. Cet accord permet à Newcrest d'acquérir jusqu'à 75% de chaque permis en finançant des dépenses d'exploration à hauteur de 7,5 M\$ sur cinq ans.

A terme, OMCI aura le choix de conserver sa participation dans la coentreprise, d'accepter de la diluer ou de la convertir à travers la perception d'une redevance sur la production future.

3) Litiges

- Fin du litige opposant Auplata à Columbus Gold :

Auplata et la société Columbus Gold ont définitivement mis fin au litige qui les opposait Auplata sur les conditions de paiement d'un complément de prix dû conjointement par Auplata et Columbus Gold à la société Golden Star au titre de l'acquisition des concessions minières de Paul Isnard.

- Protocole transactionnel entre Auplata et le BRGM :

En date du 15 avril 2016, Auplata et le BRGM ont signé un avenant au Protocole transactionnel en date du 23 juillet 2014 aux termes duquel Auplata doit payer au BRGM un montant de 1 500 000 €, assorti d'un taux d'intérêt de 4,5% par an, amortissable sur 10 ans avec un différé d'amortissement de 3 ans.

Cet avenant rappelle les modalités d'exécution du contrat « take or pay » aux termes duquel lequel Auplata s'est engagée à payer au BRGM une rémunération annuelle de 150 000 € par an et ce pour 3 ans.

- Litige fournisseur SBTPME :

La société de bâtiment et de travaux publics en milieu extrême (SBTPME) avait assigné Auplata en juin 2014 pour rupture abusive des relations commerciales d'un contrat signé en date du 20 octobre 2010.

Auplata a été condamnée en date du 27 octobre 2016 en première instance à verser à la SBTPME la somme de 450 000 € à titre de dommages-intérêts, avec exécution provisoire.

Une ordonnance de référé en date du 10 février 2017 a ordonné l'arrêt de l'exécution provisoire décidée par le jugement du tribunal de commerce de Cayenne du 27 octobre 2016.

Auplata a fait appel du jugement du 27 octobre 2016.

- Litige prud'homal :

Suite à la fermeture du site de Yaou, le Groupe AUPLATA a procédé fin 2013 au licenciement collectif de 24 salariés. 13 de ces salariés ont engagé une action prud'homale en contestation du licenciement économique.

Aux termes d'un jugement rendu le 21 septembre 2016 par le conseil des prud'hommes de Cayenne, la société Auplata a été condamnée à payer à ces 13 salariés un montant total 235 K€ au titre d'indemnités de licenciement

La société Auplata a fait appel du jugement du 21 septembre 2016.

4) Gouvernance

- Direction :

Monsieur Nagib Beydoun a démissionné de son mandat de Directeur Général Délégué le 8 novembre 2016 avec effet au 30 novembre 2016.

- Comités :

Le Conseil d'administration d'Auplata a décidé lors de sa réunion du 28 juillet 2016 la création d'un comité d'audit et d'un comité des rémunérations composé chacun de trois membres.

5) Opérations sur le capital

A. Bon de souscription d'action - 2014

En date du 30 juin 2014, la société Auplata a émis 878.154 bons de souscription d'actions (« BSA-2014 ») qui ont été intégralement

Faits caractéristiques

souscrits par le président du Conseil d'Administration Jean-François Fourt. L'exercice d'un BSA-2014 donne le droit de souscrire pendant une période de dix ans à une action nouvelle ordinaire AUPLATA au prix de 1,38 euro (dont 0,25 euro de nominal et 1,13 euro de prime d'émission), les BSA-2014 étant exerçables dans les conditions suivantes :

- A hauteur de 292 718 BSA-2014 (soit un tiers du nombre de Bons), à tout moment à compter de la date d'attribution des BSA-2014,
- A hauteur de 292 718 BSA-2014 (soit un tiers du nombre de Bons), à tout moment à compter du 31 décembre 2014, si la production d'or cumulée sur l'année 2014 était supérieure ou égale à 500 kg,
- A hauteur de 292 718 BSA-2014 (soit un tiers du nombre de Bons), à tout moment à compter du 1er juillet 2015, si la production d'or cumulée sur le premier semestre 2015 était supérieure ou égale à 250 kg. Cette condition de performance interne n'ayant pas été atteinte au 30 juin 2015, ces 292 718 BSA-2014 sont devenus caducs au 30 juin 2015.

Au 31 décembre 2016, les 585.436 BSA-2014 en vigueur sont exerçables.

Les BSA-2014 ont été valorisés sur la base du modèle Black & Scholes.

B. Bon de souscription d'action - 2015

En date du 30 juin 2015, la société Auplata a émis 2.486.020 bons de souscription d'actions (« BSA-2015 ») dont 1.638.345 ont été souscrits par le Président Directeur Général Jean-François Fourt, à hauteur de 960 620 BSA-2015, par le Directeur Général Délégué Nagib Beydoun à hauteur de 301.205 BSA-2015, par le Directeur Général Délégué et administrateur Didier Tamagno, à hauteur de 188 260 BSA-2015 et par Arié Flack consultant du Groupe AUPLATA à hauteur de 188 260 BSA-2015.

L'exercice d'un BSA-2015 donne le droit de souscrire pendant une période de 5 ans (prolongeable à 10 ans par le Conseil d'Administration) à une action nouvelle ordinaire AUPLATA au prix de 1,42 euro (dont 0,25 euro de nominal et 1,17 euro de prime d'émission), l'exercice étant cependant subordonné à la constatation par le Conseil d'administration d'un cours de l'action AUPLATA égal ou supérieur à 2,50 euros sur une période 15 jours de bourse consécutifs.

A la suite de la démission par Monsieur Nagib Beydoun de son mandat de Directeur Général Délégué et dans la mesure où les BSA-2015 n'étaient pas exerçables à la date de la notification de sa démission, les 301.205 BSA-2015 détenus par Monsieur Nagib Beydoun sont devenus caducs au 8 novembre 2016.

Au 31 décembre 2016, les 1.337.140 BSA-2015 en vigueur ne sont pas exerçables.

Les BSA-2015 dont les conditions d'exercice prévoient un critère de performance lié sur l'évolution du cours de bourse ont été valorisés selon une approche basée sur les méthodes de simulation Monte-Carlo.

Les évolutions de valeurs postérieures aux dates d'octroi sont sans incidence sur l'évaluation initiale des options, le nombre d'options pris en compte pour valoriser les plans est ajusté à chaque clôture pour tenir compte de la probabilité de présence des bénéficiaires aux fins de périodes d'indisponibilité des droits.

L'avantage valorisé équivaut à une rémunération des bénéficiaires qui est donc comptabilisée en charges de personnel, de façon linéaire sur la période d'acquisition des droits, en contrepartie d'un ajustement correspondant dans les capitaux propres. Cependant le prix d'émission des BSA-2015 correspondant à leur juste valeur, aucune rémunération n'est comptabilisée en charges de personnel.

BSA-2015-1

En date du 4 septembre 2015, la société Auplata a émis 1.725.190 bons de souscription d'action (« BSA-2015-2 »), intégralement souscrits par le Président Directeur Général Jean-François Fourt.

L'exercice d'un BSA-2015-2 donne le droit de souscrire pendant une période de 5 ans (prolongeable à 10 ans par le Conseil d'Administration) à une action nouvelle ordinaire AUPLATA au prix de 1,24 euro (dont 0,25 euro de nominal et 0,99 euro de prime d'émission), l'exercice étant cependant subordonné à la constatation par le Conseil d'Administration d'un cours de l'action AUPLATA égal ou supérieur à 2,50 euros sur une période 15 jours de bourse consécutifs.

Au 31 décembre 2016, les 1.725.190 BSA-2015-2 en vigueur ne sont pas exerçables.

Les BSA-2015-2 dont les conditions d'exercice prévoient un critère de performance lié sur l'évolution du cours de bourse ont été valorisés selon une approche basée sur les méthodes de simulation Monte-Carlo.

Les évolutions de valeurs postérieures aux dates d'octroi sont sans incidence sur l'évaluation initiale des options, le nombre d'options pris en compte pour valoriser les plans est ajusté à chaque clôture pour tenir compte de la probabilité de présence des bénéficiaires aux fins de périodes d'indisponibilité des droits.

L'avantage valorisé équivaut à une rémunération des bénéficiaires qui est donc comptabilisée en charges de personnel, de façon linéaire sur la période d'acquisition des droits, en contrepartie d'un ajustement correspondant dans les capitaux propres. Cependant le prix d'émission des BSA-2015-2 correspondant à leur juste valeur, aucune rémunération n'est comptabilisée en charges de personnel.

C. Actions gratuites

Au cours de sa réunion du 16 septembre 2016, le conseil d'administration d'Auplata, a conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 avril 2016 dont l'adoption a été confirmée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6

Faits caractéristiques

juin 2016, et sur la recommandation du Comité des rémunérations, voté un plan d'attribution gratuite de 3 769 115 actions de 0,25 euro de nominal soit un montant nominal total de 942 278,75 euros aux bénéficiaires suivants :

Jean-François FOURT, Président Directeur Général 2.689 115

Didier TAMAGNO, Directeur Général Délégué 240.000

Najib BEYDOUN, Directeur Général Délégué 240.000

Gilles BOYER, Directeur Financier 600.000

Les actions attribuées gratuitement seront définitivement acquises par chacun des bénéficiaires sans condition de performance au terme d'une période d'acquisition d'une durée d'une année, sous réserve de (i) l'existence, à l'expiration de la Période d'Acquisition, de réserves, primes d'émission et/ou bénéfiques, dans les comptes d'AUPLATA d'un montant au moins égal à 942.278,75 euros après déduction des pertes et du report à nouveau, afin de créer le nombre d'actions ordinaires nouvelles nécessaires au profit des bénéficiaires et (ii) au maintien, pour les bénéficiaires, de leur situation de salariés ou de mandataires sociaux.

L'attribution de ces futures actions gratuites ont été comptabilisées en charges de personnel pour leur quote-part sur l'année 2016 pour un montant de 1 229 872 € augmenté de la contribution patronale de 20% déduite des abattements prévus par la loi pour un montant de 212 157 €.

A la suite de la démission de son mandat de Directeur Général Délégué notifiée à AUPLATA le 8 novembre 2016, Monsieur Nagib Beydoun a perdu son droit à la remise de ses 240.000 actions.

6) Autres faits marquants

• Remboursement de créances :

Osead SA était titulaire dans les livres d'Auplata d'une créance d'un montant en principal et intérêts arrêtés au 31 décembre 2015 de 420 739,68 € résultant de ses avances en compte courant lorsqu'elle était actionnaire d'Auplata.

En date du 26 avril 2016, Osead SA a signifié à Auplata la cession de sa créance au profit de la société Minière de Guyane (« MDG »).

Auplata était créancière de MDG au titre d'un emprunt obligataire émis par MDG le 20 avril 2015 d'une somme en principal et intérêts arrêtés au 26 avril 2016 de 370 875,60 € et au titre de ses relations « client fournisseur » d'une somme de 334 591,82 € au 31 mai 2016.

A la suite de compensation de créances avec les créances détenues par Auplata sur MDG, MDG a intégralement remboursé à Auplata le montant, en principal et intérêts, de son emprunt obligataire d'un montant de 370 875,60 € et une partie de sa dette « client fournisseur » à hauteur de 49 864,08 € et Auplata a intégralement remboursé à MDG la créance acquise auprès de la société Osead SA d'un montant de 420 739,68 €.

• Dépréciation titres CMD :

Les titres de participation de la société CMD d'une valeur de 1 400 000€ ont été dépréciés à 100% au cours de l'exercice clos au 31-12-2016.


Notes sur le bilan
Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement	1 105 565		257 880	847 685
- Fonds commercial	3 688 761			3 688 761
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	825 250			825 250
Immobilisations incorporelles	5 619 575		257 880	5 361 695
- Terrains	28 733			28 733
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui	1 883 772			1 883 772
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	6 490 351	37 416		6 527 767
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	6 174 423	136 648		6 311 071
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	487 258		24 500	462 758
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	94 293	51 057		145 351
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours	871 423	3 951 789	253 278	4 569 934
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	16 030 252	4 176 911	277 778	19 929 385
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	21 070 531	19 836	4 226 202	16 864 164
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	286 458	101 760	134 600	253 618
Immobilisations financières	21 356 989	121 597	4 360 802	17 117 782
ACTIF IMMOBILISE	43 006 816	4 298 508	4 896 460	42 408 863

Il faut préciser que l'acquisition de 19 K€ concernant les autres participations ne correspond pas réellement à une augmentation du poste mais à un ajustement de la valeur de début d'exercice.

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		4 176 911	121 597	4 298 508
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		4 176 911	121 597	4 298 508
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste			134 600	134 600
Virements vers l'actif circulant				
Cessions	257 880	277 778	4 226 202	4 761 860
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice	257 880	277 778	4 360 802	4 896 460

Il faut préciser que l'acquisition de 19 K€ concernant les autres participations ne correspond pas réellement à une augmentation du poste mais à un ajustement de la valeur de début d'exercice.

Immobilisations incorporelles

Frais de recherche et de développement

	Montant Brut	Durée
Géologie Dieu Merci	7 778	
Géologie Couriège	504 702	
Géologie Elysée	335 205	
Frais de recherche	847 685	

Explication à la dérogation aux règles d'amortissement sur une durée maximale de 5 ans :

La société AUPLATA dispose sur le site de Dieu Merci des concession ci-dessous:

CONCESSION DIEU MERCI

N° permis : 04/08

Superficie : 102,40 Km²

Echéance du droit minier : 31/12/2018

CONCESSION LA VICTOIRE

N° permis : 03/08

Superficie : 21,60 Km²

Echéance du droit minier : 31/12/2018

Notes sur le bilan

CONCESSION RENAISSANCE

N° permis : 02/08

Superficie : 12,50 Km²

Echéance du droit minier : 31/12/2018

Les concessions sont amorties sur leur durée de validité.

Au 31 décembre 2015, la durée de vie résiduelle des concessions est de 3 ans pour l'ensemble des concessions.

Fonds commercial

	31/12/2016
Éléments achetés	
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	3 688 761
Total	3 688 761

Le fonds commercial résulte du mali technique constaté lors de la transmission universelle du patrimoine de la SAS SORIM, intervenue le 12 mai 2006. Suite à la réalisation d'un test de dépréciation, ce fonds a été totalement déprécié au 31 décembre 2011.

Dépréciation du fonds commercial : 3 688 761 euros

Immobilisations corporelles

Ces courtes durées, mentionnées dans les Règles et méthodes comptables, s'expliquent par la localisation des sites d'exploitation en forêt équatoriale, en Guyane française.

Les biens incorporant des composants d'une valeur significative destinés à être remplacés au terme d'une durée prédéterminée plus courte que la durée d'utilisation de l'immobilisation prise dans son ensemble sont amortis sur leur durée réelle d'utilisation.

Immobilisations en cours

Montant des dépenses comptabilisées : 1 157 K€

Les immobilisations en cours s'élèvent à 4 570K€ et elles se décomposent de la manière ci-dessous:

- * 4 283K€ Production immobilisée Usine cyanuration
- * 269K€ Immobilisations en cours, en attente d'activation
- * 18K€ Immobilisations en attente de défiscalisation

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Les titres de participation sont inscrits au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport

Liste des filiales et participations

Tableau réalisé en K€

(1) Capital - **(2)** Capitaux propres autres que le capital - **(3)** Quote-part du capital détenue (en pourcentage)

(4) Valeur comptable brute des titres détenus - **(5)** Valeur comptable nette des titres détenus

(6) Prêts et avances consentis par l'entreprise et non encore remboursés - **(7)** Montants des cautions et avals donnés par l'entreprise

(8) Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé - **(9)** Résultat du dernier exercice clos

(10) Dividendes encaissés par l'entreprise au cours de l'exercice

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
A. RENSEIGNEMENTS DETAILLES SUR CHAQUE TITRE										
- Filiales (détenues à + 50 %)										
SASU COMPAGNIE MINIERE DOR	1 400	-4 146	100,00	1 400		3 718		1 146	-874	
SASU SOCIETE MINIERE YAOU D	20 360	-36 728	100,00	13 868		16 861		2 660	-2 248	
SARL ARMINA RESSOURCES MINI	2 400	-2 671	100,00	1 555	1 307	851		-1 444	-215	
SAS VERDAL REFORESTAGE	10	-214	66,00	7	7	209		43	-43	
- Participations (détenues entre 10 et 50%)										
OSEAD MINING COTE D'IVOIRE	68	-1 278	50,00	34	34				-865	
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX SUR LES AUTRES TITRES										
- Autres filiales françaises										
- Autres filiales étrangères										
- Autres participations françaises										
- Autres participations étrangères										

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement	30 473	91 419		121 892
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	544 327	83 282		627 609
Immobilisations incorporelles	574 800	174 701		749 501
- Terrains	21 773	4 303		26 076
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui	1 346 912	124 121		1 471 033
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	2 059 121	408 163		2 467 285
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 938 167	108 687		6 046 854
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	356 941	50 765	15 830	391 876
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	68 163	14 202		82 365
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	9 791 079	710 240	15 830	10 485 489
ACTIF IMMOBILISE	10 365 879	884 941	15 830	11 234 990

Notes sur le bilan

Actif circulant

Stocks

	Montant
Consommables combustibles	70 433
Gasoil détaxé	12 248
Sulfate cuivre	
Cyanure	
Autres produits	
Graisse	
Marteaux	
Boulets	
Pièces détachées	
Essence	
Lubrifiants	
OR	269 164
TOTAL	351 845

Les stocks sont évalués à leur coût de revient pour les biens produits, à leur coût d'acquisition pour les biens acquis à titre onéreux.

Le minerai extrait, non traité ou en cours de traitement à la date d'arrêté des comptes, n'est pas valorisé.

L'or est valorisé sur la base des coûts de production de la mine dont il est extrait et des autres coûts engagés pour l'amener dans l'état et à l'endroit où il se trouve. Toutefois, si ce coût constaté est supérieur au cours de vente effective de l'or, vente réalisée dans les jours qui suivent l'arrêté des comptes compte tenu des modes de fonctionnement de la société, une provision est alors passée, provision correspondant à la différence entre ce coût de production et le prix de réalisation.

Etat des créances

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Autres	253 618	21 291	232 327
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 351 816	1 339 316	12 500
Autres	23 624 892	923 063	22 701 829
Charges constatées d'avance	237 127	201 667	30 537
Total	25 467 453	2 485 337	22 977 193

Notes sur le bilan

Produits à recevoir

	Montant
FACTURES A ETABLIR	163 161
AVOIRS A RECEVOIR	960
Charges sociales - produits Ó recev	20 096
INTERET COURUS A RECEVOIR	7 167
Total	191 384

Dépréciation des actifs

Dépréciation des créances

Tableau des dépréciations par catégorie :

	Montant
Créances clients	226 080
Comptes courants	19 331 879
TOTAL	19 557 959

Charges à répartir

Les charges à répartir s'élèvent à 421 K€ et correspondent aux frais d'émission de l'emprunt obligataire 2014 restant à amortir.

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 13 448 339,50 euros décomposé en 53 793 358 titres d'une valeur nominale de 0,25 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	38 018 248	0,25
Titres émis pendant l'exercice	15 775 110	0,25
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	53 793 358	0,25

• Attributions de BSAR :

En date du 2 octobre 2015, Auplata a procédé à l'attribution gratuite de BSAR 1 et BSAR 2 au bénéfice de ses actionnaires à raison de 1 BSAR 1 et 1 BSAR 2 pour une action ordinaire :

- 4 BSAR 1 donnaient le droit de souscrire à 1 action nouvelle d'une valeur nominale de 0,25 euro chacune moyennant un prix d'exercice global de 1,40 euro par action, jusqu'au 31 mars 2016 inclus.

- 12 BSAR 2 donnaient le droit de souscrire à 1 action nouvelle d'une valeur nominale de 0,25 euro chacune (puis 1,03 action nouvelle après ajustement réalisé en juillet 2016), moyennant un prix d'exercice global de 5,00 euros par action, jusqu'au 30 septembre 2016 inclus.

Notes sur le bilan

Sur l'année 2016, 563 656 BSAR1 (Isin FR0012892024) ont été exercés pour 140 914 actions nouvelles délivrées et 148 829 BSAR2 (Isin FR0012952620) ont été exercés pour 12 718 actions nouvelles délivrées, représentant une levée de fonds de 260.869,60 euros (point 3.9).

• Augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription :

Afin de financer le développement et la construction de la première usine de cyanuration sur le site de Dieu Merci, le conseil d'administration d'AuPlata, réuni le 6 juin 2016 a décidé de procéder à une augmentation de capital d'un montant nominal de 2.913.760,25 euros par émission de 11 655 041 actions nouvelles, à un prix de 0,9 € par action, représentant une levée de fonds de 10,5 M€, prime d'émission comprise, susceptible d'être porté à 3.350.824,50 euros par émission de 13 403 298 actions nouvelles, représentant une levée de fonds de 12,1 M€ après exercice de la clause d'extension, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Cette opération s'est traduite par l'émission le 4 juillet 2016 de 13 403 298 actions nouvelles intégralement libérées en numéraire, représentant une levée de fonds de 12 062 968,20 € (prime d'émission comprise).

• Augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription :

Le conseil d'administration d'AuPlata réuni le 28 juillet 2016 a décidé de procéder à une augmentation de capital d'un montant nominal de 625 000 €, par émission de 2 500 000 actions nouvelles, à un prix unitaire de 1,0 €, avec suppression de droit préférentiel de souscription au profit de la société Compagnie Minière de Touissit.

Cette opération s'est traduite par l'émission de 2 500 000 actions nouvelles pour un montant total de 2 500 000 € (prime d'émission comprise), intégralement souscrites par la société Compagnie Minière de Touissit et libérées par compensation de créances en principal avec les 5 000 Obligations 2014 d'une valeur nominale de 500 € qu'elle détenait.

A l'issue de ces deux augmentations de capital et de l'exercice des BSAR 1 et des BSAR 2, le capital social d'AuPlata s'élève à 13 448 339,50 euros divisé en 53 793 358 actions d'une valeur nominale de 0,25 €, cotées sur le marché Alternext à Paris (FR0010397760 ALAUP).

Affectation du résultat

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	-54 498 922
Résultat de l'exercice précédent	-6 226 639
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	-60 725 561
Affectations aux réserves	
Distributions	
Autres répartitions	
Report à Nouveau	-60 725 561
Total des affectations	-60 725 561

Notes sur le bilan

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2016	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2016
Capital	9 434 107		4 014 233		13 448 340
Primes d'émission	56 890 859		10 049 440		66 940 299
Réserve légale	43 179				43 179
Réserves générales	104 878				104 878
Réserves réglementées	1 158				1 158
Report à Nouveau	-54 498 922	-60 725 561	-60 725 561	54 498 922	-60 725 561
Résultat de l'exercice	-6 226 639	6 226 639	-7 753 371	-6 226 639	-7 753 371
Total Capitaux Propres	5 748 621	-54 498 922	-54 415 260	48 272 284	12 058 922

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	1 295 441	1 009 878	1 352 483		952 836
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	1 125 226	779 920	1 125 226		779 920
Total	2 420 667	1 789 798	2 477 709		1 732 756
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		779 920	1 125 226		
Financières					
Exceptionnelles		1 009 878	1 826 225		

Sur les litiges

• Fin du litige opposant Auplata à Columbus Gold :

Auplata et la société Columbus Gold ont définitivement mis fin au litige qui les opposait Auplata sur les conditions de paiement d'un

Notes sur le bilan

complément de prix dû conjointement par Auplata et Columbus Gold à la société Golden Star au titre de l'acquisition des concessions minières de Paul Isnard.

- Protocole transactionnel entre Auplata et le BRGM :

En date du 15 avril 2016, Auplata et le BRGM ont signé un avenant au Protocole transactionnel en date du 23 juillet 2014 aux termes duquel Auplata doit payer au BRGM un montant de 1 500 000 €, assorti d'un taux d'intérêt de 4,5% par an, amortissable sur 10 ans avec un différé d'amortissement de 3 ans.

Cet avenant rappelle les modalités d'exécution du contrat « take or pay » aux termes duquel lequel Auplata s'est engagée à payer au BRGM une rémunération annuelle de 150 000 € par an et ce pour 3 ans.

- Litige fournisseur SBTPME :

La société de bâtiment et de travaux publics en milieu extrême (SBTPME) avait assigné Auplata en juin 2014 pour rupture abusive des relations commerciales d'un contrat signé en date du 20 octobre 2010.

Auplata a été condamnée en date du 27 octobre 2016 en première instance à verser à la SBTPME la somme de 450 000 € à titre de dommages-intérêts, avec exécution provisoire.

Une ordonnance de référé en date du 10 février 2017 a ordonné l'arrêt de l'exécution provisoire décidée par le jugement du tribunal de commerce de Cayenne du 27 octobre 2016.

Auplata a fait appel du jugement du 27 octobre 2016.

- Litige prud'homal :

Suite à la fermeture du site de Yaou, le Groupe AUPLATA a procédé fin 2013 au licenciement collectif de 24 salariés. 13 de ces salariés ont engagé une action prud'homale en contestation du licenciement économique.

Aux termes d'un jugement rendu le 21 septembre 2016 par le conseil des prud'hommes de Cayenne, la société Auplata a été condamnée à payer à ces 13 salariés un montant total 235 K€ au titre d'indemnités de licenciement

La société Auplata a fait appel du jugement du 21 septembre 2016.

LES AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES :

Elles correspondent à la provision pour remise en état. Elle couvre les coûts futurs de réhabilitation du site minier de Dieu Merci à l'issue de son exploitation estimée, soit au 31 décembre 2036 et du site d'Elysée (Paul Isnard) sur la durée du contrat d'amodiation conclu avec la société SOTRAPMAG se terminant au 31 décembre 2018.

Le calcul de cette provision se base sur les engagements prévus dans le rapport ICPE.

Dans le cas d'une dégradation immédiate, la provision pour remise en état des sites est constituée immédiatement pour le montant total du coût de la remise en état, dès la réalisation de l'installation (ou de la dégradation). Ce coût total est inclus dans le coût de l'actif lié, et l'étalement du coût de la dégradation immédiate s'effectue par le biais de l'amortissement, qui est incorporé dans le coût de production. La provision pour remise en état s'enregistre dans un compte de provisions pour risques et charges.

Dans le cas d'une dégradation progressive, la provision doit être constatée à hauteur du montant des travaux correspondant à la dégradation effective du site à la date de clôture de l'exercice. Aucune provision ne peut donc être constatée pour la partie du site qui n'a pas encore été exploitée, donc dégradée. La contrepartie de cette provision est une charge.

Les obligations de remise en état des sites peuvent naître de la réalisation de :

- dégradations immédiates nécessaires à l'exploitation future (cas de campagnes de découverte, d'installations devant être démantelées...);
- dégradations progressives causées par l'exploitation ou l'extraction.
- Les principales natures de coûts prises en compte dans l'évaluation de la provision sont les suivantes :
- Re-profilage, re-talutage et re-végétalisation des fosses d'extraction ;
- Traitement des eaux de ruissellement, digues,
- Démontage des installations,
- Elimination des déchets.

Les passifs de remise en état sont inflatés et actualisés à un taux sans risque avant impôt mais tenant compte des risques spécifiques liés

Notes sur le bilan

au passif.

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 10 659 044 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)	4 414 735	178 235	4 236 500	
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	1 609	1 609		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	232 376	232 376		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 458 748	3 458 748		
Dettes fiscales et sociales	708 632	708 632		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 517 500	17 500	1 500 000	
Autres dettes (**)	325 444	325 444		
Produits constatés d'avance				
Total	10 659 044	4 922 544	5 736 500	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :	2 500 000			
(**) Dont envers les associés				


Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS-F N P	664 824
REDEVANCE GUYANOR (EURO RESSOURCES)	11 382
REDEVANCE GOLDENSTAR	212 383
INTERET COURUS/EO 2014	178 235
INTERETS COURUS A PAYER	1 609
PROVISION CONGES PAYES	37 260
PROVISION CONGES PAYES./CH PAT	15 004
TAXE APPRENTIS.	11 612
DIF+FORMATION	17 077
FONGECIF	283
EFFORT CONST.	7 346
TAXE TRAVAILLEUR HANDICAPE	3 600
ETAT TAXES A PAYER	256 530
Total	1 417 144

Notes sur le bilan

Autres informations

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONST.D AVANCE	159 146		
C.C.A. MONCEAU IND 96	1 428		
C.C.A. MONCEAU IN 97	1 598		
C.C.A. SNC CAP NORD 263-1	1 800		
C.C.A SNC CAP NORD 263-2	540		
CCA - CAP NORD 403	7 562		
CCA SNC CAP NORD 440	5 335		
CCA SNC CN447	10 500		
CCA SNC CN474	6 800		
CCA - INDRI 37	13 999		
C.C.A. SNC COFINA 845	5 441		
C.C.A. SNC CAP NORD 248	75		
C.C.A. SNC CAP NORD 249-1	300		
C.C.A. SNC CAP NORD 249-2	650		
C.C.A. SNC CAP NORD 251	350		
C.C.A. SNC CAP NORD 253	600		
C.C.A. SNC CAP NORD 271	840		
C.C.A. SNC CAP NORD 304	3 900		
CCA. CAP NORD 600	11 084		
CCA - CN 417	5 178		
Total	237 127		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis	5 437 620		5 437 620
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	395 513		395 513
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes	1 943 972		1 943 972
TOTAL	7 777 105		7 777 105

Les ventes d'or et d'argent de l'exercice s'élèvent à 6 914 K€, contre 6 637 K€ en 2015.

Il a été vendu au cours de l'exercice 202 kg d'or.

Les prestations de services et les produits des activités annexes s'élèvent à un total de 2 339K€. Elles correspondent essentiellement aux refacturations à nos sous-traitants des prestations logistiques relatives à leurs approvisionnements, notamment en carburant ainsi qu'aux refacturations aux filiales d'achats de biens et services (ventes de marchandises), de main d'oeuvre et de prestations de services.

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 135 000 euros

Services autres que la certification des comptes : 41 000 euros.

Notes sur le compte de résultat

Résultat financier

	31/12/2016	31/12/2015
Produits financiers de participation	387 124	381 163
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	21 022	79 836
Reprises sur provisions et transferts de charge		
Différences positives de change	23 052	
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		241
Total des produits financiers	431 198	461 240
Dotations financières aux amortissements et provisions	1 400 000	
Intérêts et charges assimilées	622 860	611 322
Différences négatives de change	440 517	207
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	2 463 376	611 529
Résultat financier	-2 032 179	-150 288

Les avances en compte courant sont rémunérées à un taux basé sur le taux EURIBOR 1 mois +2%.

Intérêts sur les comptes courants :

- ARMINA : 9K€
- CMD : 79K€
- SMYD : 258K€
- VERDAL : 3K€

Les charges financières de 2 463K€ comportent notamment 1 400K€ de dépréciation des titres CMD.

Transferts de charges d'exploitation et financières

Nature	Exploitation	Financier
Transfert de charges d'exploitation		
79101000 - REMB IND.JOURNALIERES S.S.	8 492	
79120000 - AVANTAGE EN NATURE	31 723	
	40 215	
Total	40 215	

Notes sur le compte de résultat

Parties liées (SMYD, CMD, ARMINA, VERDAL)

PRODUITS :

- Prestations de services pour 395 K€
- Refacturations de biens et services pour 80 K€

CHARGES :

- Prestations de services pour 263 K€

Charges et Produits financiers concernant les entreprises liées

Montant compris dans les produits financiers : 349 832 €

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

	31/12/2016	31/12/2015
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	134 225	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	4 882 366	94 421
Reprises sur provisions et transferts de charge	1 826 225	31 000
Total des produits exceptionnels	6 842 816	125 421
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	540 456	688
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	4 716 172	21 800
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	1 443 915	594 857
Total des charges exceptionnelles	6 700 542	617 345
Résultat exceptionnel	142 274	-491 924

Notes sur le compte de résultat

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	5 526	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	495 865	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	4 716 172	
Provisions pour risques et charges	1 009 878	
Provisions pour dépréciation	434 036	
Produits des cessions d'éléments d'actif		4 882 366
Provisions pour risques et charges		1 826 225
Charges sur exercices antérieurs	39 065	
Produits sur exercices antérieurs		
TOTAL	6 700 542	6 842 816

Ces produits et ces charges exceptionnelles font principalement référence à la cession des titres COLOMBUS acquis en 2011 ainsi qu'à la dépréciation à 100% des titres de participation CMD.

Résultat et impôts sur les bénéfices

	Montant
Base de calcul de l'impôt	
Taux Normal - 33 1/3 %	
Taux Réduit - 15 %	
Plus-Values à LT - 15 %	
Concession de licences - 15 %	
Contribution locative - 2,5 %	
Crédits d'impôt	
Compétitivité Emploi	26 037
Crédit recherche	
Crédit formation des dirigeants	
Crédit apprentissage	
Crédit famille	
Investissement en Corse	
Crédit en faveur du mécénat	
Autres imputations	

Notes sur le compte de résultat

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant Impôt	Impôt correspondant	Résultat après Impôt
+ Résultat courant	-7 921 682	-26 037	-7 895 646
+ Résultat exceptionnel	142 274		142 274
- Participations des salariés			
Résultat comptable	-7 779 408	-26 037	-7 753 371

Le résultat fiscal de l'exercice est une perte de 6 942K€ et conduit à un déficit fiscal cumulé à la clôture de l'exercice de 44 257K€.

Le déficit du groupe s'élève à 10 332K€.

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 16 personnes.

Effectif à la clôture : 12 personnes.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	7	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	5	
Ouvriers		
Total	12	

Compte Personnel de Formation

La loi du 5 mars 2014 relative à la formation met en œuvre le compte personnel de formation (CPF) qui remplace le DIF à compter du 1er janvier 2015.

Les heures de formation au titre du DIF sont transférables et pourront être mobilisées dans les conditions du CPF jusqu'au 31 décembre 2020.

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux membres des organes de direction

La rémunération (y compris les avantages en nature) du Président du Conseil d'Administration et du Directeur Général s'élève à 322 K€.

Le montant des engagements en matière de pension de retraite concernant le Président du Conseil d'Administration et le Directeur Général s'élève à 5 695 euros.

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Engagement hors bilan d'une caution solidaire 400 000 \$	380 160
Avals et cautions	380 160
Engagements en matière de pensions	15 349
Engagements de crédit-bail mobilier	522 162
Engagements de crédit-bail immobilier	
Engagement hors bilan SCHNEIDER SECURITIES / ICPE	527 863
Autres engagements donnés	527 863
Total	1 445 534
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	


Autres informations

Engagements reçus

	Montant en euros
Plafonds des découverts autorisés	
Avals et cautions	
Autres engagements reçus	
Total	
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Néant

Autres informations

Crédit-Bail

	Terrains	Constructions	Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine			1 406 413		1 406 413
Cumul exercices antérieurs			597 209		597 209
Dotations de l'exercice			281 516		281 516
Amortissements			878 725		878 725
Cumul exercices antérieurs			608 151		608 151
Exercice			270 503		270 503
Redevances payées			878 654		878 654
A un an au plus			252 242		252 242
A plus d'un an et cinq ans au plus			269 920		269 920
A plus de cinq ans					
Redevances restant à payer			522 162		522 162
A un an au plus					
A plus d'un an et cinq ans au plus					
A plus de cinq ans					
Valeur résiduelle					
Montant pris en charge dans l'exercice			270 503		270 503

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 4 euros

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution de leur fonds de roulement.

Événements importants survenus depuis la clôture

Partenariat

Auplata et Reunion Gold Corp. (TSX-V : RGD), société canadienne d'exploration cotée au Toronto Stock Exchange, ont annoncé la signature (finalisée le 4 février 2017) d'un accord portant sur le titre minier (Permis d'Exploitation - PEX) de Dorlin, détenu par SMYD, filiale à 100% d'Auplata, en Guyane française.

Le permis minier de Dorlin est situé dans le centre ouest de la Guyane Française, à 56 km à l'est de Maripasoula et à 190 km au sud-ouest de Cayenne. Une demande de renouvellement du PEX d'une superficie de 84 km² est en cours d'instruction.

L'accord conclu entre Auplata et Reunion Gold octroie à ce dernier une option d'achat d'une durée de 5 ans lui permettant d'acquérir 75% du titre minier de Dorlin, Auplata conservant les 25% restant.

Pour lever cette option, Reunion Gold devra réaliser et remettre une étude de faisabilité sous une période de 4 ans et demi à compter de la signature de cet accord. En outre, afin de conserver son option, Reunion Gold s'est engagé à mettre en œuvre 3 M USD de dépenses d'exploration sur le site au cours des 3 premières années à compter de la signature de cet accord.

En cas d'exercice de l'option, Auplata aura la faculté de maintenir sa participation dans la future coentreprise détenant le titre minier, ou de la convertir en perception d'une royauté sur l'exploitation de la mine.

L'accord entre Auplata et Reunion Gold reste soumis à la réalisation de différentes conditions suspensives, et notamment à l'accord des autorités administratives françaises.

Cet accord va contribuer au développement du Centre de Recherches Géologiques de Dorlin, tout en permettant à Auplata de renforcer sa connaissance de ces gisements, issue des travaux précédents de Guyanor, et par conséquent de valoriser ce permis.

Gouvernance

Le Conseil d'administration d'Auplata, réuni le 16 février 2017, a choisi, à la suite de la démission de Monsieur Jean-François Fourt de son mandat de Directeur Général, d'opter pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général.

Monsieur Jean-François Fourt conserve son mandat de Président Directeur Général et Monsieur Didier Tamagno a été nommé Directeur Général par le Conseil d'administration du 16 février 2017.